



Loterie des écoles publiques GUIDE D'UTILISATION RAPIDE ANNÉE SCOLAIRE 2026-27



DATES CLÉS

6 décembre 2025

EdFEST (9e à 12e année)

13 décembre 2025

EdFEST (PK3 à 8e année)

15 décembre 2025

Ouverture des inscriptions au tirage au sort

2 février 2026

Date limite de dépôt des candidatures
(9e-12e année)

2 mars 2026

Date limite de dépôt des candidatures
(PK3 à 8e année)

27 mars 2026

Les résultats du tirage au sort disponibles

25 avril 2026

Samedi d'inscription

1er mai 2026

Date limite d'inscription pour les élèves
sélectionnés

Inscrivez-vous
aux alertes de
My School DC



QU'EST-CE QUE MY SCHOOL DC ?

My School DC est l'application commune et la loterie commune des écoles publiques pour les écoles publiques du DC (DCPS) et les écoles publiques à charte du DC qui desservent les élèves de la PK3 à la 12e année. Les familles peuvent postuler dans un maximum de 12 écoles publiques en utilisant une seule candidature et participer à une loterie unique et aléatoire.

COMMENT PUIS-JE FAIRE UNE DEMANDE ?

Postulez en ligne sur [MySchoolDC.org/fr](https://myschooldc.org/fr) avant les dates limites de dépôt des demandes de loterie. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide, appelez le numéro d'assistance de My School DC disponible : Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 00, au numéro (202) 888-6336 ou envoyez un courriel à l'adresse info.myschooldc@dc.gov.

QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

Soumettez une demande d'inscription à My School DC si vous souhaitez inscrire votre enfant en tant que NOUVEL élève dans le:

- Programme PK3 ou PK4 dans n'importe quelle DCPS, y compris la DCPS de votre circonscription
- Programme bilingue de n'importe quelle école primaire DCPS de votre circonscription (de la maternelle à la 5e année)
- École DCPS en dehors de votre circonscription ou une école fédérale, notamment les écoles DCPS de la ville (de la maternelle à la 12e année)
- Lycée ou programme sélectif des DCPS (de la 9e à la 12e année)
- École publique à charte participante (de PK3 à la 12e année)

*Si vous avez déménagé hors de la zone de recrutement de votre école DCPS et perdu votre droit à l'école secondaire ou au lycée correspondant, vous devrez en faire la demande. Voir le manuel d'inscription et de loterie du DCPS pour plus de détails.